ESPOIR NAUTIQUE PONTIVY

RUE MARIE BOIVIN

56 300 PONTIVY

REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026

Le présent règlement concerne tous les adhérents du club de l'Espoir Nautique Pontivy.

L'adhésion :

- Lors de son inscription, le candidat à l'adhésion doit :

  ☒ Avoir validé la demande d'adhésion 2025-2026 sur le site du club comprenant l'autorisation parentale de déplacement complétée et signée.

  ☒ Le questionnaire de santé

  et si besoin Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation sportive en compétition (certificat médical obligatoire pour les adultes pour la 1ère année puis tous les 3 ans)

  ☒ Le montant total de la cotisation (ce montant peut être réglé en 3 fois maximum) Tout nageur n'ayant pas transmis l'intégralité des documents ci-dessus se verra refuser l'accès au bassin. - Le nageur sera affecté à un groupe correspondant à ses capacités. Afin de préserver l'efficacité des séances, nous limitons l'effectif de chaque ligne d'eau. En conséquence, le nageur devra respecter les créneaux fixés à l'inscription et s'engage à suivre l'intégralité de l'enseignement dispensé. Les modifications de créneaux ne seront réalisées que sur proposition des entraîneurs. - Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours de saison sportive.
- Les enfants mineurs de moins de 16 ans n'ayant pas le pouvoir de voter lors de l'assemblée générale, peuvent être représentés par un de leurs parents.

Les entraînements :

- Les entraîneurs, en accord avec le bureau, se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, en fonction, de ses capacités, de ses résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement. Dans ce cas, le nageur concerné est informé de ce changement, ainsi que ses parents lorsqu'il s'agit d'un mineur.
- Tout retard devra être justifié à son entraîneur, par respect pour celui-ci. Les retards récurrents et abusifs seront sanctionnés Les horaires indiquées sont les horaires de début de séance dans l'eau. Les parents devront prendre leurs dispositions afin que les enfants arrivent à la piscine **10 minutes avant le début de la séance**.
- Un planning des groupes et horaires d'entraînements sera établi en début de saison.
- Après les entraînements, les nageurs disposent de **15 minutes pour quitter les vestiaires (conditions fixées par le Spadium)** les parents doivent venir chercher leurs enfants dès la fin de la séance.
- Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement sur le bord du bassin et seulement sur les horaires des séances les concernant.

Les compétitions :

- La natation en compétition est un sport qui nécessite l'implication des parents. Veuillez-vous assurer que votre enfant a un moyen de déplacement avant de l'engager à participer à une compétition.
- Un calendrier des compétitions sera fourni en début de saison sportive afin de prévoir la présence des nageurs à ces journées.
- L'ENP est un club de natation sportive, chaque adhérent doit se présenter à **au moins une compétition de natation dans l'année**.
- Le nageur désireux de participer à toutes les compétitions de sa catégorie, s'engage à s'entraîner un minimum de 2 fois par semaine pour les avenirs et poussins et 3 fois pour toutes les autres catégories. Hors maître
- Le nageur absent d'une compétition doit prévenir à l'avance de son non-engagement ou fournir un certificat médical en cas de forfait de dernière minute, sinon une amende forfaitaire sera infligée au club. **Pour information tout engagement à une compétion est facturé au club.**
- Lors des compétitions, tout nageur devra se présenter avec l'équipement du club (t-shirt, sweet-shirt, bonnet …). Lors des cérémonies protocolaires le nageur doit arborer **l'équipement** du club pour les photos.
- Les parents doivent s'informer de l'heure de fin des compétitions et être présents pour récupérer leurs enfants.
- Pour chaque compétition, le club doit présenter un certain nombre d'officiels. Si ce nombre est insuffisant, une amende sera adressée au club. Dans ce cas, le club peut décider de ne pas engager les nageurs ou de facturer l'amende aux parents des nageurs engagés.

Les déplacements et les stages :

- Lors des compétitions régionales ou nationales et lorsque l'éloignement du déplacement oblige le nageur à dormir à l'hôtel et manger au restaurant (le repas sera limité à un montant de 15€ maximum), une somme forfaitaire de 25€ pour la nuit et 5€ par repas sera demandée. Les montants dus par le nageur au titre d'une compétition ou d'un stage doivent être **réglés avant** le début de l'activité.
- Lors des déplacements éloignés et/ou sur plusieurs jours, les parents des nageurs engagés seront sollicités pour accompagner les enfants, (logistique et officiels), dans un souci d'égalité, les parents concernés doivent au moins une fois participer aux déplacements. Les frais de séjours des officiels ainsi que des personnes en charge de la logistique seront pris en charge par le club.-Il sera demandé un extrait de casier judiciaire pour tout accompagnateur.

La communication :

- La communication aux nageurs est assurée sur le site internet hp://enponvy.sportsregions.fr/ et par l'envoi de mail.
- Toute personne ne souhaitant pas apparaître en photo sur les supports de communication du club doit l'indiquer lors de l'adhésion au début de la saison sportive.

Les informations complémentaires :

- Le respect et la politesse doivent être une priorité pour tous les adhérents du club envers les personnes qu'ils sont amenés à rencontrer lors des entraînements ou des compétitions.
- Le nageur s'engage à respecter et à se conformer au règlement intérieur du complexe aquatique Le Spadium, en plus du règlement du club.
- Le nageur s'engage à respecter le matériel qui pourrait lui être prêté, en cas de perte ou de détérioration, le remboursement de ce matériel sera un préalable à la poursuite de l'activité.

- La pratique de l'apnée ou toute autre activité ne relevant pas de l'activité natation étant formellement interdite au sein du complexe aquatique Le Spadium ainsi qu'au sein du club de natation, un nageur se permettant d'enfreindre ce règlement, se verra radié de suite du club sans aucun remboursement.
- Les entraîneurs sont responsables de la bonne tenue technique, sécuritaire et disciplinaire des séances conformément aux prérogatives de la Fédération Française de Natation et de la législation en vigueur.
  Toutefois, pour des raisons de bonnes mœurs, la surveillance du déshabillage et du rhabillage dans les vestiaires se fait sous la responsabilité des parents. En cas de problème dans les vestiaires, vous devez en informer un des dirigeants du club qui pourra prendre les dispositions nécessaires.
- Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de l'argent. En cas de perte ou de vol, la direction du complexe aquatique Le Spadium, ainsi que les dirigeants du club déclineront toute responsabilité.

Le bureau de l'ENP